

LIRE ET FAIRE LIRE DANS LE CALVADOS

DOSSIER DE PRESENTATION



dans le Calvados



FÉDÉRATION CALVADOS

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire



Lire et faire lire dans le Calvados

Un dispositif national porté par une association départementale

L'association Lire et faire lire dans le Calvados a été créée en 2000 à l'initiative de la Ligue de l'Enseignement du Calvados et de l'Union Départementale des Associations Familiales du Calvados avec le soutien de l'Education Nationale. LFL14 a pour mission le déploiement du dispositif national Lire et faire lire sur le département.

POURQUOI ?

Lutter contre l'illettrisme en accompagnant la découverte de la lecture "plaisir".

Favoriser les rencontres
intergénérationnelles.

COMMENT ?

En organisant l'intervention régulière de bénévoles de plus de 50 ans au sein de structures accueillant des enfants. Les séances peuvent prendre la forme de lecture de groupe, ou de lectures individualisées au sein d'un groupe.

OÙ ?

Dans les structures ayant signé une convention d'accueil avec LFL14 : écoles, crèches, garderies, médiathèques, centres de loisirs, établissements sociaux ou médico-sociaux...



Les chiffres clés 2023/2024

NOMBRE DE LECTEURS

152 lecteurs (dont 61 nouveaux)
assurant 188 interventions
programmées (certains bénévoles
interviennent sur plusieurs
structures)

NOMBRE DE COMMUNES ENGAGEES

34 communes

NOMBRE DE STRUCTURES

86 structures d'accueil



- 32 crèches
- 36 écoles
- 6 bibliothèques/médiathèques
- 6 centres de loisirs
- 4 foyers d'accueil
- 1 relai petite enfance
- 1 structure d'accompagnement scolaire

Les lieux d'intervention 2023/2024

ville	nom	type
Bayeux	Crèche Little Explorers Les Jeunes Pousses	Petite enfance
Bénouville	Crèche Jeunes Pousses Bénouville	Petite enfance
BLAINVILLE SUR ORNE	Crèche Jeunes Pousses Little Ducks	Petite enfance
BLAINVILLE SUR ORNE	Crèche Jeunes Pousses Little Frogs	Petite enfance
Bonnebosq	Ecole Jean Schlumberger	Elémentaire
BRETTEVILLE SUR ODON	Bibliothèque municipale de Bretteville sur	Bibliothèque
BRETTEVILLE SUR ODON	Crèche Apples and Cherries Jeunes Pousses Bretteville sur Odon	Petite enfance
CAEN	Centre d'animation tandem	Accueil de loisirs
Caen	Centre maternel Caponière	Centre sociaux
CAEN	Crèche bleue	Petite enfance
CAEN	Crèche campus 1	Petite enfance
CAEN	Crèche campus 2	Petite enfance
CAEN	Crèche Doucalinou Bibou	Petite enfance
CAEN	Crèche Doucalinou Tinous	Petite enfance
Caen	Crèche Jeunes Pousses Little Stars	Petite enfance
CAEN	Crèche La Prairie des Bambins	Petite enfance
CAEN	Crèche Madiba	Petite enfance
CAEN	Crèche Mandarine	Petite enfance
Caen	Ecole de la Pigacière	Maternelle Elémentaire
Caen	Ecole élémentaire du Clos Herbert	Maternelle Elémentaire
CAEN	Ecole élémentaire Henri BRUNET	Elémentaire
Caen	École Élémentaire Publique Michel Pondaven	Elémentaire
CAEN	Ecole Louis Le Châtelier	Elémentaire
CAEN	Ecole maternelle Bosnières	Maternelle
CAEN	Ecole maternelle Jean Moulin	Maternelle
CAEN	Ecole maternelle Puits Picard	Maternelle
CAEN	Ecole maternelle René Lemièr	Maternelle
Caen	Ecole maternelle Venelle aux Champs	Maternelle
Caen	Ecole Notre-Dame de Caen	Elémentaire
Caen	École primaire publique Maladrerie	Maternelle
CAEN	Ecole primaire Puits Picard	Elémentaire
Caen	Ecole primaire René Lemièr	Elémentaire
Caen	Ecole primaire Vieira Da Silva	Elémentaire
CAEN	Ecole Sacré Coeur	Maternelle Elémentaire
Caen	Ecole Saint François	Elémentaire
Caen	Ecole Sainte Bernadette	Elémentaire

CAEN	Foyer Janine Van Daele	Centre sociaux
Caen	Foyer la Source	Centre sociaux
CAEN	La colline aux bout'chous	Petite enfance
CAEN	Le relai scolaire	Accueil autre
Caen	Micro-crèche Aux Petits Pas 1	Petite enfance
Caen	Micro-crèche Aux Petits Pas 2	Petite enfance
CAEN	Multi-accueil Venoix	Petite enfance
CAEN	Multi-accueil vert	Petite enfance
Carpiquet	Relai petite enfance les p'tits aviateurs	Petite enfance
CESNY AUX SOURCES	Ecole	Elémentaire
COURTONNE LA	Ecole élémentaire Thierry Le Cordier	Elémentaire
DOUVRES LA	Ecole privée Notre Dame	Elémentaire
EPINAY SUR ODON	Ecole primaire	Elémentaire
EVRECY	Multi-accueil Lutins d'orne Odon	Petite enfance
HERMANVILLE SUR MER	Médiathèque Hermanville sur Mer	Bibliothèque
IFS	Ecole Paul Fort	Maternelle
IFS	Microcrèche jeunes pousses Bumble bees	Petite enfance
LA MUANCE	Bibliothèque la Muance	Bibliothèque
LES MONTS D'AUNAY	Ecole maternelle Daniel Burtin	Maternelle
LES MONTS D'AUNAY	Espace Bambins	Petite enfance
LISIEUX	Centre de loisirs la Vallée	Accueil de loisirs
LISIEUX	Ecole Sainte Thérèse	Maternelle Elémentaire
LISIEUX	Foyer l'Etape	Centre sociaux
LISIEUX	Maison de la petite enfance	Petite enfance
Louvigny	Centre de loisirs	Accueil de loisirs
MEZIDON VALLEE	Ecole Jean Jaurès	Maternelle
MONDEVILLE	Micro-crèche Hapili Mondeville 1	Petite enfance
MONDEVILLE	Micro-crèche Hapili Mondeville 2	Petite enfance
MONDEVILLE	Micro-crèche Hapili Mondeville 3	Petite enfance
Noyers Bocage	Ecole maternelle	Maternelle
OUISTREHAM	Centre de loisirs Ouistreham	Accueil de loisirs
OUISTREHAM	Ecole Isabelle AUTISSIER élémentaire	Elémentaire
OUISTREHAM	Ecole Isabelle Autissier maternelle	Maternelle
OUISTREHAM	Garderie périscolaire	Accueil de loisirs
SAINT CONTEST	Crèche Doucalinou Choupinou	Petite enfance
SAINT MANVIEU	Ecole élémentaire le Petit Prince	Elémentaire
SAINT PIERRE EN AUGÉ	Ecole Aristide Bisson	Elémentaire
Saint-Contest	Crèche Doucalinou Roudoudous	Petite enfance
Saint-Germain-la-Blanche-Herbe	Crèche Coccinelle	Petite enfance

Subles	Ecole primaire André Lefevre	Elémentaire
THUE ET MUE	Ecole primaire de la Mue	Elémentaire
TROUVILLE SUR MER	Bibliothèque de Trouville sur Mer	Bibliothèque
VAL D'ARRY	ecole maternelle	Maternelle
Vaucelles	Crèche Little Vikings les Jeunes Pousses	Petite enfance
Verson	Accueil de loisirs municipal de Verson	Accueil de loisirs
Verson	Bibliothèque de Verson	Bibliothèque
VERSION	Ecole élémentaire Victor Hugo	Elémentaire
VERSION	Ecole maternelle Françoise Dolto	Maternelle
VERSION	Micro-crèche les Jeunes Pousses VERSION	Petite enfance
Villerville	Bibliothèque municipale de Villerville	Bibliothèque

Implantation 2023/2024



L'organisation de la gouvernance

Lire et faire lire dans le Calvados est une association loi 1901, à ce titre elle est administrée par plusieurs organes de gouvernance qui sont chargés d'assurer le bon fonctionnement de l'action et son déploiement en cohérence avec les dispositions statutaires.

ASSEMBLEE GENERALE

Elle se tient une fois par an (minimum) et réunit le Conseil d'Administration, les lecteurs actifs et potentiels, les salariés d'appui, les partenaires.

Tous les 3 ans, l'Assemblée Générale renouvelle le "collège lecteurs" du Conseil d'Administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

3 collèges : membres de droit, lecteurs bénévoles, personnes qualifiées.

Composée de :

2 représentants de l'Inspection Académique

2 représentants de la Ligue de l'Enseignement 14

2 représentants de l'UDAF 14

6 lecteurs

BUREAU / COMITE DE SUIVI

Doris ROUXEL - Présidente

Danielle BOUFFARD et

Corinne VENIN - Co-Secrétaires

Pierre-Yves BRIOUL - Trésorier

Le Bureau est soutenue par :
Anaïs GESLOT (UDAF14)
Anthony REGNARD (Ligue 14)

Les missions de la coordination départementale

GESTION DU RÉSEAU BENEVOLE



- Information/prospection
- Recrutement
- Intégration
- Animation
- Formation
- Suivi des interventions

- Information/prospection
- Affiliation
- Démarrage
- Suivi des interventions
- Accompagnement de projets co-construits

GESTION DU RÉSEAU DES STRUCTURES ENGAGÉES



PROMOTION DE L'ASSOCIATION



- Création et diffusion d'outils de communication
- Rédaction et diffusion de communiqués de presse
- Participation aux événements de promotion de la littérature jeunesse et de la vie associative
- Gestion des sollicitations pour des lectures événementielles
- Relations avec les partenaires et développement de nouveaux partenariats

- Organisation de temps de formation
- Organisation de temps d'échange, de rencontre
- Mise en lien des lecteurs
- Rédaction et diffusion un bulletin trimestriel "Ils étaient une fois..."
- Diffusion de toute information locale ou nationale portant sur la pratique de la lecture à voix haute
- Relai des manifestations ou temps d'échange organisés par Lire et faire lire National
- Mise à disposition de ressources numériques sur le site internet www.lireetfairelire14.fr administré par la coordination

ANIMATION DU RÉSEAU



ANIMATION DE LA VIE ASSOCIATIVE



- Organisation des réunions des organes de gouvernance (Conseil d'Administration, Bureau, Comité de suivi)
- Organisation de l'Assemblée Générale
- Suivi et application des règles statutaires
- Recherche de financements et subventions

Rejoindre le dispositif

Lire et faire lire

EN TANT QUE BENEVOLE

Être bénévole Lire et faire lire, c'est avant tout avoir envie de transmettre le goût de la lecture aux enfants en proposant des moments de lecture au sein des établissements qui les accueillent (crèches, halte-garderie, écoles, centres de loisirs...).

L'un des fondements de Lire et faire lire étant le lien entre générations, le bénévole doit avoir plus de 50 ans pour s'engager dans ce dispositif.

Quelques points clés de l'engagement bénévole au sein de l'association Lire et faire lire :

- L'action LFL n'est pas une action de soutien scolaire.
- Les interventions auprès des enfants ont vocation à avoir lieu hors temps d'enseignement (pauses méridiennes notamment) et hors vacances scolaires. Toutefois, elles peuvent aussi avoir lieu sur temps scolaire avec l'accord de l'inspecteur de circonscription.
- Les interventions sont d'une durée moyenne de 30 minutes, si possible une fois par semaine, par conséquent, les interventions sont effectuées préférentiellement dans une structure proche du domicile du lecteur.
- Le bénévole s'engage à apporter son concours pendant une année scolaire sur des périodes d'une ou plusieurs inter-vacances pour garantir une certaine continuité et s'inscrire dans le fonctionnement de son lieu d'accueil.
- Le bénévole s'engage à participer à certaines formations proposées par la coordination au cours de l'année.
- Le bénévole s'engage à répondre aux sollicitations de la coordination et de la structure concernant ses actions et ce afin d'assurer un suivi efficient du dispositif.
- Le bénévole est régulièrement informé de l'actualité du réseau, invité à participer aux événements organisés par la coordination et assuré au titre de ses interventions.
- La coordination s'attache autant que possible à répondre favorablement aux offres de bénévolat. Cependant, faute de lieux d'accueil qui en fassent la demande sur ce secteur, nous sommes parfois amenés à mettre ces propositions en attente, voire de ne pas y donner suite.

Voir charte du bénévole en annexe

LES ETAPES POUR DEVENIR BENEVOLE



Les lecteurs potentiels qui le souhaitent peuvent bénéficier d'un temps d'échange avec un lecteur actif.

EN TANT QUE STRUCTURE ACCUEILLANTE

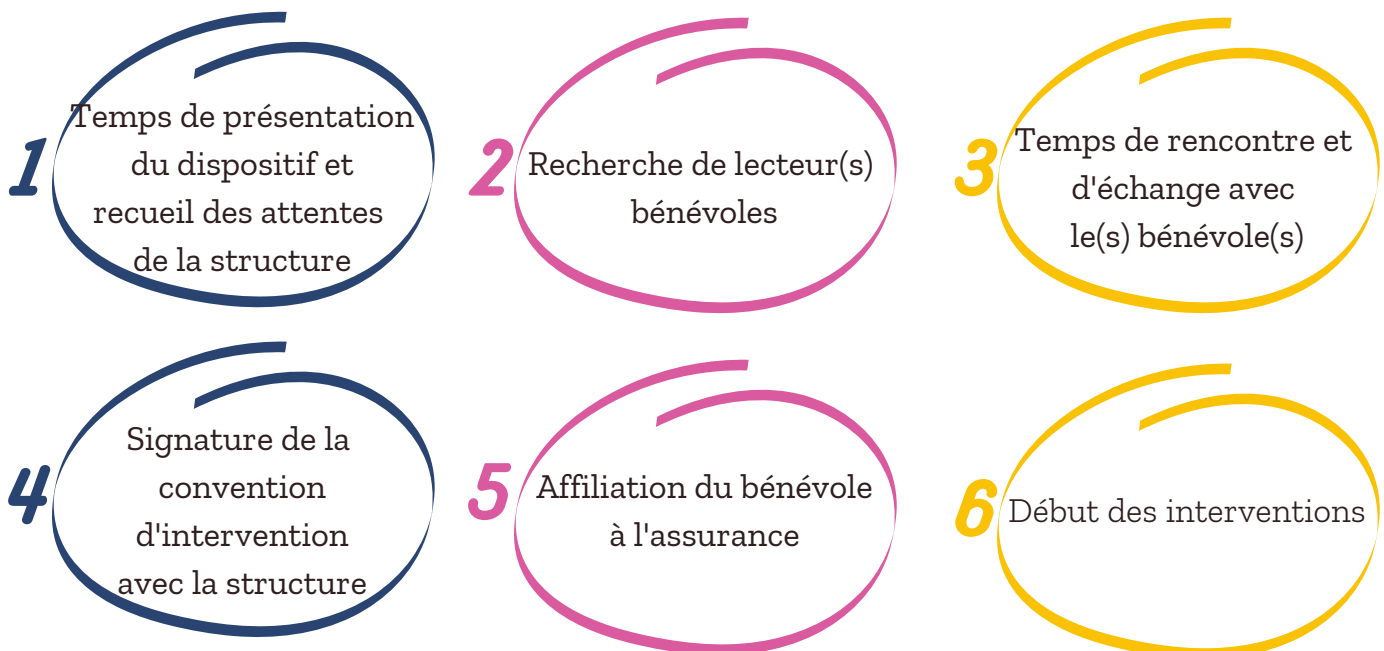
Être structure d'accueil Lire et faire lire, c'est avant tout ouvrir les portes de son établissement à des bénévoles de plus de 50 ans pour leur permettre de partager un moment d'échange et de convivialité avec les enfants, autour du plaisir de la lecture.

Quelques points clés de l'accueil d'un bénévole Lire et faire lire au sein d'un établissement :

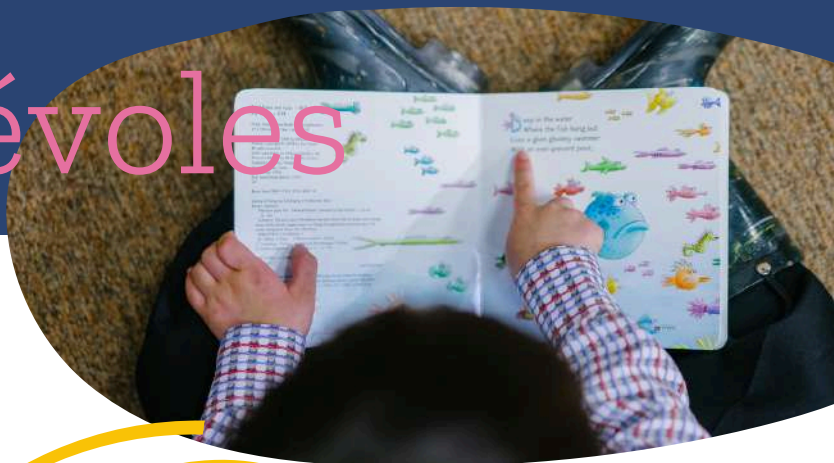
- Les cadres de l'intervention du bénévole sont formulés dans une convention signée avec l'association départementale.
- La structure d'accueil est responsable des conditions d'intervention des bénévoles et met en œuvre le dispositif favorable au bon déroulement de l'activité.
- La structure d'accueil s'engage à faire un point régulier avec le bénévole afin de s'assurer que le déroulement des séances convient à la fois au bénévole, aux enfants et à la structure.
- La structure d'accueil s'engage à répondre aux sollicitations de la coordination départementale concernant les interventions du bénévole et ce afin d'assurer un suivi efficient du dispositif.
- La structure est chargée d'informer les familles, son personnel et ses services sur le déroulement du programme.
- Le bénévole est assuré par l'association Lire et faire lire dans le cadre de son activité.

Voir charte complète en annexe

LES ETAPES POUR DEVENIR STRUCTURE ACCUEILLANTE



Les outils mis à disposition des bénévoles



Temps de formation



Site internet
www.lireetfairelire.org

Temps d'échange et
de rencontre

Tutos vidéo

Ressources bibliographiques
Replay de rencontres d'auteurs
Retour en images sur les actions



Bulletin départemental,
bulletin national, lettre
d'informations par mail



FOIRE AUX QUESTIONS

Pourquoi faut-il avoir plus de 50 ans pour devenir lecteurs Lire et faire lire ?

L'un des fondements de l'association est de permettre une rencontre inter-générationnelle, d'où ce critère d'âge.

L'association Lire et faire lire peut-elle proposer de l'accompagnement scolaire à la lecture ?

La vocation de l'association étant le partage de la lecture plaisir à voix haute, l'accompagnement à la lecture ne fait pas parti de son champ d'action.

Pourquoi ce dispositif n'est-il pas implanté dans toutes les structures du territoire ?

La mise en place de Lire et faire lire dépend d'une part de la volonté des gestionnaires de structure et d'autre part de la présence sur le territoire de bénévoles souhaitant intervenir au sein de la structure demandeuse.

L'association fournit-elle aux lecteurs un stock de livres pour les lecteurs ?

L'association n'a pas vocation à fournir aux lecteurs les ouvrages destinés aux lecteurs. En effet, cela demanderait d'importants moyens logistiques et financiers et certains lecteurs, du fait de leur éloignement géographique, ne pourraient en bénéficier.

Pour vos lectures, nous vous invitons :

- à piocher dans les ressources de la structure,
- à apporter des ouvrages personnels,
- mais surtout à vous rendre en bibliothèques et médiathèques : vous y bénéficierez à la fois de conseils avisés, d'ouvrages récents et en bon état, d'un large éventail de littérature jeunesse.

Comment choisir ses ouvrages ?

Il est tout d'abord important que le lecteur se fasse plaisir ! C'est ainsi qu'il pourra transmettre sa passion de la littérature aux enfants.

Au fur et à mesure de vos lectures, vous découvrirez ce qui plaît aux enfants, et ce qui plaît moins. N'hésitez pas à consulter les bibliothécaires, les libraires, quelques ressources sont également disponibles à la page suivante.

Des formations sont-elles proposées aux lecteurs ?

Nous proposons autant que possible des temps de formation aux lecteurs (formations généralistes ou thématiques) avec des intervenants de qualité. Ne disposant que peu de ressources propres, nous nous appuyons à la fois sur des subventions publiques et sur Lire et faire lire National pour financer ces formations, gratuites pour les lecteurs.

Les frais de déplacement des bénévoles sont-ils remboursés ?

L'association n'a pas la possibilité de rembourser les frais de déplacement des bénévoles, c'est pourquoi, entre autre, nous tenons à maintenir une proximité géographique entre lieu d'intervention et domicile du bénévole. Cependant, ces frais sont déductibles des impôts selon le barème fiscal en vigueur. N'hésitez pas à vous rapprocher de la coordination en période de déclaration pour obtenir l'attestation.

**Pour toute question, n'hésitez pas à contacter
la coordination**

QUELQUES RESSOURCES

Les bibliothèques et médiathèques sont des lieux privilégiés pour dénicher de superbes ouvrages adaptés à la tranche d'âge de vos lecteurs.

N'hésitez pas à vous identifier auprès des bibliothécaires en tant que bénévole de l'association afin de bénéficier de conseils avisés, mais également pour remonter aux professionnels l'avis de votre public sur les ouvrages proposés ou échanger autour des difficultés rencontrées.

Quelques sites internet pouvant vous accompagner dans la recherche d'ouvrages :

Espace "Des bébés à la page" sur le site de la bibliothèque départementale du Calvados >
https://bibliotheque.calvados.fr/des-bebes-a-la-page.aspx?_lg=fr-FR

Le site "Premières pages" > <https://www.premierespages.fr/>

Le site du Centre national pour la littérature jeunesse > <https://cnlj.bnf.fr/>

N'hésitez pas à vous abonner à la newsletter.

Le site Ricochet jeunesse > <https://www.ricochet-jeunes.org/>

Le site du salon du livre et la presse jeunesse de Montreuil : <https://slpjplus.fr/estival/>
et notamment la rubrique "Kibookin".

Le blog de Sophie Van Der Linden > <https://www.svdl.fr/svdl/>

Le blog de Chloé Seguret : <https://www.litterature-enfantine.fr/author/chloe/>

ANNEXE CHARTE DES BENEVOLES

1 STATUT DU LECTEUR

1.1 - Une des spécificités du programme Lire et faire lire étant d'assurer le lien intergénérationnel, le lecteur doit être âgé d'au moins 50 ans.¹

1.2 - Il intervient bénévolement.

1.3 - Le lecteur est accueilli par la coordination départementale qui valide son engagement via la fiche d'inscription.

1.4 - Le lecteur est assuré pour ses déplacements (domicile-structure d'accueil) et son temps d'intervention auprès des enfants, par l'association nationale Lire et faire lire.²

1.5 - Le lecteur peut adhérer, s'il le souhaite, à une association porteuse du programme Lire et faire lire.

2 NEUTRALITÉ

2.1 - Le lecteur, dans une démarche républicaine et laïque, n'est pas sélectionné sur ses opinions politiques, religieuses, morales. Il n'en fait pas état lors de ses interventions. Il n'exprime aucun jugement sur ceux dont les valeurs diffèrent des siennes, n'effectue aucune propagande.

3 FRÉQUENCE ET LIEU DES ACTIONS

3.1 - Les enfants bénéficient au minimum d'une séance hebdomadaire, assurée par un ou plusieurs lecteurs.

3.2 - L'activité est organisée par année scolaire. Après un essai d'un mois, le lecteur s'engage à contribuer à la continuité du programme en assurant, sauf imprévu, les créneaux horaires ou périodes arrêtées en commun.

3.3 - La coordination départementale s'efforce de proposer au lecteur la structure la plus proche possible de son domicile.

3.4 - Pour des actions avec des enfants relevant de structures d'accueil autres que l'école primaire, le lecteur donnera son accord préalable et bénéficiera d'une information et d'un accompagnement adaptés.

4 ACTIVITÉ AVEC LES ENFANTS

4.1 - Le lecteur a pour mission de lire des histoires à un groupe de 2 à 6 enfants volontaires, dans une démarche de plaisir, de partage et de découverte. Lire et faire lire n'est pas un programme de soutien scolaire ou d'apprentissage.

4.2 - L'équipe éducative constitue les groupes d'enfants.

4.3 - Le choix des livres implique une large ouverture sur la littérature jeunesse. Ce choix peut se faire en lien avec l'équipe éducative et les bibliothécaires.

4.4 - Le lecteur ne reste jamais seul en présence d'un seul enfant.

4.5 - Le lecteur n'intervient que pour les actions définies dans la présente charte. Sinon, il agirait alors sans autorisation, ni assurance, ni défense en cas de problème juridique.

5 RELATIONS AVEC LA COORDINATION DÉPARTEMENTALE

5.1 - Le lecteur et la coordination départementale communiquent au moins une fois par trimestre.

5.2 - La coordination départementale organise des réunions de préparation, d'évaluation, d'échanges, de formation et de bilan. Le lecteur bénévole s'engage à y participer en fonction de ses disponibilités et au moins une fois par an.

5.3 - La coordination départementale s'engage à aider le lecteur dans d'éventuelles difficultés rencontrées dans le programme Lire et faire lire.

5.4 - La coordination départementale, avec l'avis de la structure d'accueil, a la possibilité en cas de manquements ou de fragilités éventuels du bénévole de mettre un terme à son engagement.

5.5 - Le-la bénévole peut mettre fin à son engagement tout en prévenant la coordination.

5.6 - La coordination départementale veille au respect de la présente charte.

ANNEXE CHARTE DES STRUCTURES

1 STRUCTURES D'ACCUEIL

1.1 Lire et faire lire s'adresse à tous les enfants fréquentant une structure d'accueil, culturelle ou sociale : établissements scolaires, structures « petite enfance », bibliothèques, associations socio-culturelles, accueils de loisirs, structures médico-sociales, services de la protection de l'enfance...

1.2 Dans l'école, Lire et faire lire intervient sur tous les temps éducatifs. En accord avec l'équipe éducative, une intervention sur le temps scolaire est possible en incluant Lire et faire lire dans le projet d'école et de la classe.

1.3 Les coordinations départementales Lire et faire lire sont les interlocuteurs des structures.

2 DURÉE ET FRÉQUENCE DE L'ACTION

2.1 La structure, après une période d'essai d'un mois, s'engage à participer au programme jusqu'à la fin de la période définie en commun.

2.2 La fréquence des interventions est définie par la structure en collaboration avec la coordination départementale, en tenant compte des disponibilités des lecteurs.

2.3 En cas de difficultés non résolues, et après avoir contacté la coordination locale, la structure peut suspendre le programme en cours d'année.

3 RÔLE DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL

3.1 C'est la structure, sous la responsabilité de son directeur, qui décide de sa participation au programme Lire et faire lire, en se manifestant auprès de la coordination départementale.

3.2 L'intervention des lecteurs est intégrée aux activités de la structure, en cohérence avec son projet éducatif.

3.3 L'équipe éducative de la structure constitue des groupes de 2 à 6 enfants.

3.4 La structure qui en tout état de cause est responsable des conditions d'intervention des bénévoles met en œuvre le dispositif favorable au bon déroulement de l'activité.

3.5 Le choix des livres implique une large ouverture sur la littérature jeunesse. Ce choix peut se faire en lien avec l'équipe éducative et les bibliothécaires.

3.6 La structure s'engage à ne pas confier d'autres tâches aux lecteurs que celles relevant de l'activité de Lire et faire lire.

3.7 La structure est chargée d'informer les familles, son personnel et ses services sur le déroulement du programme.

4 RELATIONS AVEC LA COORDINATION DÉPARTEMENTALE

4.1 La coordination départementale est à la disposition de la structure d'accueil, culturelle ou sociale pour la renseigner et l'accompagner dans la mise en place du programme.

4.2 La structure est invitée à faire part à la coordination départementale de ses remarques et suggestions susceptibles d'améliorer la qualité des interventions.

4.3 La coordination départementale s'engage à l'aider dans d'éventuelles difficultés rencontrées lors du déroulement du programme Lire et faire lire.

4.4 Une convention entre la structure d'accueil et la coordination départementale est dûment établie.

4.5 La coordination départementale veille au respect de la présente charte.



L'association Lire et faire lire, créée en 2000 et portée par la Ligue de l'Enseignement et l'UNAF, mobilise des bénévoles de plus de 50 ans qui interviennent en tant que lecteurs dans le cadre de séances où ils partagent le plaisir de la lecture avec des enfants quel que soit leur âge ou leur milieu.

De mars 2020 à mai 2022, le cabinet spécialisé en évaluation d'impact social Kimso a mené une évaluation d'impact social des séances de lecture organisées par l'association Lire et faire lire afin de comprendre en quoi le plaisir de la lecture suscité et encouragé lors des séances contribue à faire de l'enfant un lecteur sur la durée.

Ce document présente les principaux résultats concernant les effets des séances de lecture réalisées par l'association Lire et faire lire sur les enfants.

L'évaluation a par ailleurs fait l'objet d'un rapport d'évaluation complet et d'une phase d'étude préliminaire exploratoire auprès des adultes encadrants et des partenaires de l'association.

Phase qualitative



86

enfants observés lors de séances de lecture dans 3 départements



35

enfants de CM1-CM2 interrogés lors de focus-groupes après ces séances de lecture

Phase quantitative



572

réponses au questionnaire complété à l'issue des séances de lecture par des enfants de CE2, CM1 et CM2 dans 17 départements



Les moteurs du succès de Lire et faire lire



L'intervention des bénévoles dans diverses structures permet d'atteindre des publics plus larges



Le partage de la passion pour la lecture des bénévoles et leur implication dans les séances sont au cœur de la réussite de Lire et faire lire auprès des enfants



Grâce aux séances, les enfants associent la lecture à une expérience positive qu'ils souhaitent renouveler

// Il n'y a rien à améliorer, tout est merveilleux. J'en profite pour vous dire que grâce à vous j'ai bientôt fini mon livre de 431 pages.

Répondant au questionnaire

Le rapport à la lecture des enfants bénéficiaires de Lire et faire lire

Un goût commun pour la lecture...



des enfants interrogés aiment qu'on leur lise des histoires

...et des pratiques qui diffèrent



des enfants interrogés déclarent se rendre à la bibliothèque en dehors de l'école



des enfants interrogés affirment qu'on ne leur lit pas d'histoires à la maison

Un impact manifeste et durable sur les enfants



1. Être source de plaisir pour les enfants



des enfants **apprécient la façon de lire** des bénévoles



des enfants **affirment passer un bon moment** et se sentir bien



des enfants ont **un avis très positif** sur les séances de lecture de Lire et faire lire



des enfants disent **faire fonctionner leur imagination** pendant ces séances

// Je m'imagine à la place du personnage et je ressens ses émotions.

Focus groupe, CM1, Saône-et-Loire

// Ce sont toujours les mêmes bénévoles, je suis content que ce soit elles, elles sont gentilles, on les connaît.

Focus groupe, CM2, Essonne

2. Développer l'envie de lecture chez les enfants

83%

des enfants **voudraient répéter l'expérience** et participer à de nouvelles séances

80%

des enfants **qui n'aiment pas du tout lire** veulent assister à d'autres séances

71%

des enfants **ont envie qu'on leur lise plus d'histoires** après avoir assisté aux séances

3. Renforcer l'autonomie des enfants vis-à-vis de la lecture

67%



déclarent **lire de plus en plus souvent**

52%



expriment **la volonté de lire** des histoires à d'autres

62%



souhaitent **emprunter le livre lu** pendant la séance

26%



des enfants **qui n'aiment pas lire** déclarent **lire plus souvent** grâce aux séances Lire et faire lire

48%



déclarent **apprendre de nouveaux mots**

SIÈGE SOCIAL : 16 RUE DE LA GIRAFE
14000 CAEN
TÉL : 02.31.54.64.34
MAIL : AGESLOT@UDAF14.FR



dans le Calvados



FÉDÉRATION CALVADOS

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

Version au 04/07/2024